



RÉGLEMENTATION STOCKAGE EN RECIPIENTS MOBILES DE LIQUIDES INFLAMMABLES

Ref : e-Gesip/Mat. Mob (Septembre 2024)

Nature de la formation : Action de formation à distance.

Durée : Une matinée de 9h à 12h30.

Public concerné : Ce stage s'adresse aux fonctions concernées par les changements réglementaires post accident de Rouen en septembre 2019, en charge de la mise en oeuvre des nouvelles obligations et de la mise en place d' un plan d'actions.

Il est nécessaire d'avoir une connaissance de la réglementation stockages liquides inflammables

Public en situation de handicap :

Notre référent handicap est à votre disposition : accueil.handicap@gesip.com

Objectifs stage :

- Identifier et comprendre les évolutions de la réglementation des stockages de liquides inflammables en récipients mobiles après l'accident de Rouen de septembre 2019.

Prérequis :

- Aucun

Evaluation de la satisfaction :

Une évaluation de satisfaction stagiaires est réalisée en fin de formation

Organisation par thèmes (pour 10 participants) :

1 ^{er} jour	
09h00	Accueil des stagiaires Présentation des participants (Tour de table et recueil des attentes) Rappel du contexte : accident de Rouen septembre 2019, les enseignements et l'impact réglementaire Aspect SEVESO : <ul style="list-style-type: none">- Décret n° 2020-1168 du 24 09 2020 modifiant le Code de l'Environnement- Arrêté du 24 09 2020 modifiant l'arrêté du 24 05 2014 (Prévention des Risques Majeurs)- Impact POI / Etude de Dangers / PPAM / Information du Public Aspect Stockage de Liquides inflammables en récipients mobiles – Arrêté du 24 09 2020 : <ul style="list-style-type: none">- Rappel de l'architecture réglementaire antérieure- Présentation de l'évolution réglementaire post accident de Rouen- Architecture du nouvel arrêté- Revue par thème des principales évolutions- Périmètre / implantation / interdiction stockages fusibles / rétentions /défense incendie /... Questions/Réponses des participants Conclusion Evaluation de la Matinale
12h30	Fin de la Matinale Gesip

Formateur : Expert Gesip en réglementation

Template : Révision 4 (23/09/2024)